



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



12023925

 DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le 14 JAN 2012

 Par le Greffier
Greffe

N° d'entreprise : 469173855

Dénomination

(en entier) : **IMMOSOL**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 5140 SOMBREFFE, rue du Château Fay, 9

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : ACTUALISATION DES STATUTS - CONVERSION DES ACTIONS AU PORTEUR EN ACTIONS NOMINATIVES - NOMINATIONS

D'un acte reçu le 29 décembre 2011 par Maître Jean TYTGAT, notaire à la résidence de Jemeppe-sur-Sambre (Spy), enregistré à Gembloux, le 03 janvier 2012, vol 597 Fol 36 C 9 rôles 2 renvois 5 au droit de 25 €, par l'inspecteur principal a.i. Nicole Art, il résulte que s'est réunie en l'étude, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «IMMOSOL» Société Anonyme dont le siège est 5140 Sombreffe, rue du Château Fay, 9, inscrite au RPM Namur (469173855).

Société constituée le dix décembre mil neuf cent nonante-neuf, par le notaire Etienne Durieu à Binche, publiée aux annexes du Moniteur belge du treize janvier suivant, sous le numéro 20000113-248.

L'assemblée après avoir délibéré, a pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - MODIFICATION DES STATUTS

L'assemblée décide de modifier les statuts comme suit :

-Article 13 : Suppression des deux premières phrases de cet article et remplacement par le texte suivant :

« NATURE DES ACTIONS

Les titres sont nominatifs ou dématérialisés.

La cession d'actions nominatives s'opère par une déclaration de transfert inscrite dans ledit registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs ».

SECONDE RESOLUTION - CONVERSION DES ACTIONS AU PORTEUR EN ACTIONS NOMINATIVES

L'assemblée décide de convertir les actions au porteur en actions nominatives.

Et à l'instant, les actionnaires, tous présents ou représentés comme dit ci-avant, signent le registre des actions nominatives.

Le conseil d'administration prendra toutes mesures pour faire détruire les actions au porteur, celles-ci étant devenues sans objet et sans valeur.

TROISIEME RESOLUTION - NOMINATIONS

L'assemblée décide de renouveler les pouvoirs des administrateurs ci-après, pour une durée de six ans étant :

-Monsieur MARTOS-MORANON Antonio, prénommé,

-Madame MARTOS-MORALES Maria de la Cabeza, domiciliée à Jemeppe-sur-Sambre, division de Moustier, rue du Bois, 40.

-Monsieur MARTOS-MARANON Juan José, domicilié à Jemeppe-sur-Sambre, division de Moustier, rue du Bois, 42.

Tous acceptent.

Lesdits administrateurs désignent en qualité d'administrateur-délégué, pour une durée de six ans, Monsieur MARTOS- MARANON Juan José prénommé, qui accepte.

Madame MARTOS-MORALES Maria de la Cabeza est représentée aux présentes par Monsieur MARTOS- MARANON Antonio, prénommé, en vertu d'une procuration authentique reçue par le notaire Jean Tytgat, soussigné, le 19 décembre 2011, dont question.

Monsieur MARTOS-MARANON Juan José est représenté aux présentes par le président prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée datée du 22 décembre 2011, ci-annexée.

QUATRIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/01/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

Pour extrait analytique conforme : (signature : Jean Tytgat, notaire)
Dépôt en même temps, expédition de l'acte et statuts coordonnés

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/01/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature